

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11	11

Séance du 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente-mars à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARENCE Jacques, GARRON Patrice, LACROIX Matthias, MORDELET Pierre.

Absents représentés :

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

25/03/2026

Objet de la délibération

Délibération n°25/2026 : PNR DU VERDON : CONVENTION DE SURVEILLANCE DU SITE DU CDL LES CAVALIERS

Monsieur le Maire explique que le Parc naturel régional du Verdon propose la mise en place d'une surveillance spécifique pour le site des Cavaliers liée à la police de l'environnement.

Ce dispositif consistera en la réalisation de huit patrouilles en plus de celles effectuées normalement par les écogardes sur le secteur.

Le Parc sollicite une participation à hauteur de 3000 € pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants:

APPROUVE la convention de surveillance du site du Conservatoire du Littoral « Les Cavaliers »

DÉCIDE de participer au dispositif de surveillance du site du Conservatoire du Littoral « Les Cavaliers » 2026, à hauteur de 3000 €

DIT que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute document afférent à cette convention

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente.



Fait et délibéré à Aigüines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Mordelet', written over a horizontal line.